

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0038175

15/1982

Maladie

Dentaire

Optique

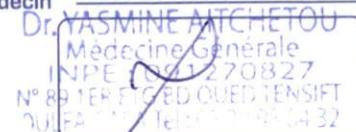
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	15.721	Société :	Retraite
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		Younis TAHAR	
Date de naissance :		01.01.38.	
Adresse :		groupe B. Rue 91 n° 73 El oufia Casablanca.	
Tél. :		06.68.06.92.58	Total des frais engagés : 841,83 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20.02.2023

Nom et prénom du malade : Age: 10.02.47

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Lombalgie + des flots goutteux

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca. Le : 01.03.2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/02/2023	CS		150 dh.	DR. YASMINA TAICHOU Medecine Generale NPE : 09-2022-000107-INTENSIF N° 391 EHT 10-02-2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL OULFA PHARMAKOVA Dr. SVISTAKOVAYASMINE N°54, Bd. Oued Tansit Oulfa Casablanca Tél: 05 22 91 32 92	20-09-23	271,10

INPE : 092025964

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES RADIOGRAPHIQUES				
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Méthode	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. ALLAROUCH Hafsa 267, BD OUD TENSIFT 1^{er} ETAGE GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA	TENSIFT	21.02.23	B390	565, 93 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

A ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Dr. YASMINE AITCHETOL
Médecine Générale
INRE : 091270822
N° 89 TER EL OULED OUEUD TENSE
OULFA CASABLANCA tel : 05 20 95 5

Casa Le 20/02/2013

N^ome Nouria Keltoum

41,80 Dicks 75 mg injectable
injection 1 j

1's

S.P

1's

S.P

S.P

1's

Dr. YASMINE AITCHETOL
Médecine Générale
INRE : 091270822
N° 89 TER EL OULED OUEUD TENSE
OULFA CASABLANCA tel : 05 20 95 5

78,00 Resodyle gel
1 gel x 21j

S.P

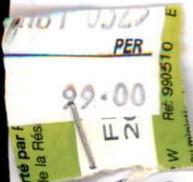
1's

HARMACIE EL OULFA
PHARMAKOVÁ
SUSTAKOVÁ YASMINE
N° 54, Bd. Oued Tense Oulfa Casablanca
tel : 05 20 91 02 92

28,00 Vatonevyl forte
1 ml x 21j

99,00

- Manf 300 mg gr



275,10

1 gr/j



LOT : 0004
PER : 09-25
PPV : 78.000DH

LOT : 1104
PER : 06-24
PPV : 41DH80

27DH50

PPV
LOT
PER

28DH80

Dr. YASMINNE AIT EL HADJ
Médecine Générale
INPE : 09127092
N° 891EFETGCDQFPIFH
OULFA - S. 1105 008

ORDONNANCE

Dr. YASMINE AITCHETOU
Médecine Générale
INPE : 091 270 327
N° 89 1ER ETG BD OUED TENSIFT
OULLAFA - CASABLANCA - TÉL : 05 27 08 94 72

Casa Le : 20/02/2023

N^o Nom Keloua

- NFS, poches
- VS
- Uriel
- créatine
- Naïrobilinine de 26 g

Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT
Dr. ALLAOUCH Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULLAFA - CASABLANCA

Dr. YASMINE AITCHETOU
Médecine Générale
INPE : 091 270 327
N° 89 1ER ETG BD OUED TENSIFT
OULLAFA - CASABLANCA - TÉL : 05 27 08 94 72

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES TENSIFT

276, Boulevard Oued Tensift, 1er étage
OULFA
CASABLANCA

Dr Hafsa ALLABOUCHE
Médecin Biologiste

Tél. : 0522 90 90 20 - Fax : 0522 90 90 21

Casablanca le mardi 21 février 2023 Madame MOUNIR KALTOUM

FACTURE N°	33016
------------	-------

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Vitesse de sédimentation -----	B	30	
Protéine C réactive -----	B	100	
Urée -----	B	30	
Créatinine -----	B	30	
Microalbuminurie de 24h -----	B	120	Total : B 390

Prélèvements :

Sang-----	K	1	
Ur. de 24 h-----	Pc	2	
TOTAL DOSSIER		565,93 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cinq Cent Soixante Cinq Dirhams et Quatre vingt Treize Centimes

*Laboratoire d'Analyses
 Médicales TENSIFT
 Dr. ALLABOUCHE Hafsa
 267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
 GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA*



د. حفصة علابوش
Dr. Hafsa ALLABOUCH
Médecin Biologiste

Ancienne Interne des Hopitaux de Lille - France DU Antibiothérapie et Chimiothérapie anti-infectieuse-Lille DU Qualité et Accréditation en Biologie Médicale-Lille

Dossier ouvert le : 21/02/23

Prélèvement effectué à 09:50

Edition du : 22/02/23

Madame MOUNIR KALTOUM

Né(e) le : 10021947

Réf. : 23B173



Page : 1/2

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Automate Pentra 60+)

Normales (Femme Adulte)

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,28	M/mm ³	3,8 - 5,9
Hémoglobine -----:	12,5	g/100 ml	11,5 - 17,5
Hématocrite -----:	37,7	%	37 - 47
- V.G.M. -----:	88	μ ³	80 - 97
- T.C.M.H. -----:	29	pg	28 - 32
- C.C.M.H. -----:	33	g/100 ml	30 - 35

GLOBULES BLANCS

(Automate Pentra 60+)

Numération des leucocytes -----: 9 810 /mm³ 4000 - 10000

Formule leucocytaire

PLAQUETTES

(Automate Pentra 60+)

Résultat ----- : 340 000 /mm³ 150000 - 400000

OBSERVATION: Numération formule sanguine normale.

**Laboratoire d'Analyses
Médicales TENSIFT**
Dr. ALLABOUCHE Hafsa
267, BD OUED TENSIFT 1er ETAGE
GROUPE "J" OULFA - CASABLANCA

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

267, Boulevard Oued Tensift Groupe "J", 1er étage - Oulfa - 20220 Casablanca

Tél. : 05 22 90 90 20 - Fax : 05 22 90 90 21 - laboratoiretensift@gmail.com - www.laboratoiretensift.ma

CNSS : 9720732 Patente : 36017172 IF : 14474751 ICE : 001684731000025